

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_004

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Vu la délibération DEL_2026_052 du Conseil Municipal du 7 avril 2026, portant modification des statuts de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port ;

Vu la délibération DEL_2026_053 du Conseil Municipal du 7 avril 2026, portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port ;

Vu l'article 4 des statuts de l'EPIC du Port de Roscoff - Vieux Port ;

Monsieur le Maire propose de désigner les 12 membres du Conseil d'Administration qui se compose comme suit :

- 8 membres issus du Conseil Municipal
- 3 membres extérieurs
- 1 membre consultatif du Conseil Régional.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés de la façon suivante :

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

- Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Laurent MEIJER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE et Monsieur Sébastien MEAR en tant que membres issus du Conseil Municipal;
- Monsieur Gilles SIMON Directeur de Roscoff-Bloscon, Monsieur Eric GRALL, Maire de l'île de Batz et Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix en tant que membres extérieurs ;
- Monsieur Olivier LE BRAS, en tant que membre consultatif du Conseil Régional.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- VALIDENT la désignation des 12 membres du conseil d'administration de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port.
Monsieur le Maire déclare installé, dans leurs fonctions les 12 membres de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port. Suivant l'article 11 des statuts de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port, au début de chacune de ses séances, le Conseil d'Administration nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Julien MONOT.

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_005

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'EPIC DE ROSCOFF - VIEUX PORT

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Madame Natacha HUMMEL, Directrice de l'EPIC de Roscoff - Vieux Port, procède à l'appel nominal des membres de l'EPIC de Roscoff - Vieux Port.

Monsieur Julien MONOT rappelle les dispositions des statuts :

Le Conseil d'Administration élit dans son sein un Président et deux Vice-Président(e)s. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Le Président et le Vice-Président sont élus pour une période ne pouvant excéder la limite de durée du mandat municipal. Ils sont rééligibles dans les mêmes conditions.

Monsieur Julien MONOT fait appel à candidature. Monsieur Marc SIMON présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

Dépouillement :

- En exercice	10
- Blancs/Nuls	0
- Votants	10

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_005-DE

- Exprimés 10
 - Majorité absolue 6
- A obtenu : Monsieur Marc SIMON : 8 voix

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

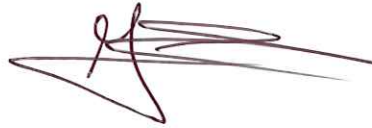
PROCLAMENT Monsieur Marc SIMON élu Président de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_006

OBJET : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DE L'EPIC DE ROSCOFF - VIEUX PORT

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Éric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Le Président de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port, rappelle les dispositions des statuts :

Le Conseil d'Administration élit dans son sein deux Vice-Président(e)s. Le Président fait appel à candidature.

1er vote pour un poste de Vice-Président : Madame Pascale BOU LAHDOU présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

Dépouillement :

- En exercice	10
- Blancs/Nuls	0
- Votants	10
- Exprimés	10
- Majorité absolue	6

Ont obtenu : Madame Pascale BOU LAHDOU : 10 voix

2ème vote pour un poste de Vice-Président : Monsieur Julien MONOT présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

Dépouillement :

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_006-DE

- En exercice 10
- Blancs/Nuls 0
- Votants 10
- Exprimés 10
- Majorité absolue 6

Ont obtenu : Monsieur Julien MONOT : 10 voix

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

PROCLAMENT Madame Pascale BOU LAHDOU et Monsieur Julien MONOT élus Vice-Présidents de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port. Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_007

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

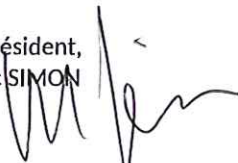
Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à adopter le procès-verbal de la réunion du 24 février 2026.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Approuvent le procès-verbal de la réunion du 24 février 2026.

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_007-DE

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_008

OBJET : COMPTE DE GESTION 2025

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Monsieur Thierry MESNIL, chef des services comptables, SGC de Morlaix, a arrêté le Compte de Gestion de l'EPIC Port de Roscoff - Vieux Port (PJ n°1), pour l'année 2025, comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture au 31/12/2025 + 366 404,27€

Section d'investissement :

Résultats de clôture au 31/12/2025 + 33 279,63€

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Approuvent le Compte de Gestion pour l'année 2025.

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_008-DE

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél: 02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_009

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Monsieur le Président de séance présente les résultats apparaissant sur le Compte Administratif 2025 (PJ n°2) établi par Monsieur la Président pour le budget de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port. Il correspond à celui figurant sur le Compte de Gestion arrêté par Monsieur Thierry MESNIL, chef des services comptables, SGC de Morlaix.

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture au 31/12/2025 + 366 404,27€

Section d'investissement :

Résultats de clôture au 31/12/2025 + 33 279,63€

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Approuvent le Compte Administratif pour l'année 2025.

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_009-DE

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_010

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Compte tenu du résultat de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, M. le Président propose d'affecter 43 398,62 € afin de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Ce résultat a été inscrit au compte 1068, en recette d'investissement, au Budget Primitif 2026.

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Acceptent l'affectation du résultat 2025 au Budget Primitif 2026.

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

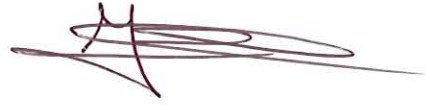
Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le **9 JUIN 2026**
ID : 029-909290215-20260522-D_2026_010-DE

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_011

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF – VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Monsieur le Président expose les grandes lignes et orientations du Budget Supplémentaire 2026 concernant le budget de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port.

Monsieur le Président présente les documents du budget de l'EPIC Port de Roscoff – Vieux Port, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

EPIC Port de Roscoff – Vieux Port (P.J. n°3)
Section de fonctionnement : + 938 785,65 €
Section d'investissement : + 429 515,65 €

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- Approuvent le Budget Supplémentaire 2026.

Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_011-DE

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D_2026_012

OBJET : TARIFS 2026 - MODIFICATIF

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 17 heures 00, les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPIC PORT DE ROSCOFF - VIEUX PORT, désignés par le Conseil Municipal en date du 20 décembre 2021, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Marc SIMON, Président, en l'Hôtel de Ville sur la convocation qu'elle a adressée en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Joseph QUEMENER, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Julien MONOT, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Gilles SIMON, Monsieur Eric GRALL

ABSENTS :

Monsieur Laurent MEIJER

EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN a donné procuration à Monsieur Marc SIMON

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 15 mai 2026

Monsieur Julien MONOT a été désigné secrétaire.

Monsieur le Président propose une modification des tarifs horodateurs.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le **9 JUIN 2026**

ID : 029-909290215-20260522-D_2026_012-DE

Tarifs d'occupation du domaine public 2026 : Stationnement payant

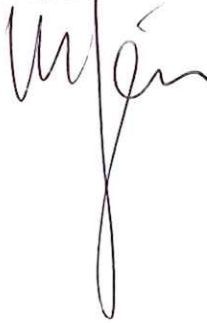
Les droits de stationnement sur le domaine public ne sont pas soumis à la TVA

Intitulé	Tranches horaires	2025	Proposition 2026
Tarifs horodateurs	0:00-0:30		
	0:31-1:00	0,60	0,60
	1:01-2:00	2,80	2,80
	2:01-4:00	6,00	6,00
	4:01-6:00	9,80	9,80
	6:01-8:00	13,50	13,50
	8:01-9:50	17,20	17,20
	> 9:50	44,00	44,00
	FPS	44,00	44,00
	FPS paiement immédiat	38,00	38,00
Macarons commerçants	15 juin 30 septembre	215,00	215,00

Abstention : 1
Monsieur Eric GRALL

- Approuvent les tarifs des horodateurs pour 2026.

Le Président,
Marc SIMON



EPIC PORT DE ROSCOFF
VIEUX PORT
cs60069
29682 ROSCOFF cedex
Tél:02.98.24.43.00
Siret 909 290 215 00013-APE 5224A

Le secrétaire,
Julien MONOT



Monsieur le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.